

RAPPORT

Val-de-Travers, le 22 avril 2026

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion du groupe socialiste concernant la demande de mise à disposition de toilettes publiques dans tous les villages de la Commune



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1 INTRODUCTION

Lors de sa séance du 18 novembre 2024, votre Autorité a adopté une [motion du groupe socialiste](#) concernant la mise à disposition de la population – indigène et de passage – des WC publics dans tous les villages de la Commune.

Pour mémoire, cette motion demande de mettre en place le concept « toilettes accueillantes » à l’instar de la Ville de Bienne, soit des WC à disposition du public dans les établissements publics sans obligation de consommer.

1.1 Fermeture des WC publics dans les gares

Selon les informations en notre possession, certains WC « gratuits » posaient problème à cause du vandalisme ce qui a justifié aux yeux des CFF et de transN leur passage à des systèmes payants ou contrôlés lors de la rénovation/modernisation des gares dans notre région. Il s’agit ici d’un retrait progressif de cette offre et non d’une politique clairement annoncée.

A moyen terme, transN semble envisager une collaboration ou un transfert de certaines lignes vers les CFF, ce qui pourrait influencer la gestion des infrastructures. Pour les CFF, la rénovation des WC est un investissement, et s’ils jugent qu’il n’y a pas un « besoin suffisant » à certains sites (peu de trafic, peu d’usagers), ils pourraient ne pas maintenir ou exploiter des installations coûteuses.

1.2 Atelier ReliÂges

Dans le cadre de la mise en place des ateliers ReliÂges menés en partenariat avec objectif:ne et le service cantonal de la santé publique au printemps 2025, la situation actuelle de nos seniors a été analysée par les participantes et participants afin d’identifier les besoins spécifiques pour améliorer leur quotidien.



Le manque de toilettes publiques est apparu en tête de liste et, dans ce contexte, le Conseil communal a donc retenu le concept de toilettes accueillantes pour notre commune.

1.3 Mise en place du concept « Toilettes accueillantes »

Le présent concept vise à garantir à la population ainsi qu'aux personnes de passage un accès simple, propre et sécurisé à des toilettes gratuites, idéalement situées, ouvertes et bien entretenues, sans nécessiter la construction ni l'entretien de nouvelles infrastructures publiques coûteuses.

Principe

Le dispositif repose sur un partenariat avec des établissements locaux tels que les commerces, cafés, restaurants, gares ou encore musées, qui acceptent de mettre leurs installations sanitaires à disposition du public, sans obligation de consommation.

En contrepartie, la Commune accorde une participation financière modeste, destinée à couvrir partiellement les frais liés à l'entretien des installations.

Modalités de participation

Les établissements partenaires, ayant accepté de rejoindre le dispositif, bénéficient des mesures suivantes :

- une contribution financière forfaitaire de Fr. 200.– par année ;
- la mise à disposition d'un autocollant officiel « Toilettes accueillantes – WC accessibles gratuitement », garantissant la visibilité du dispositif ;
- une intégration dans la communication communale et touristique (plans, supports d'information, etc.).

Avantages du dispositif

Pour la population et les personnes de passage :

- accès gratuit à des toilettes, généralement disponibles 7 jours sur 7, selon les horaires des établissements partenaires ;
- niveau de propreté et de confort généralement supérieur à celui d'infrastructures publiques traditionnelles.

Pour les établissements partenaires :

- perception d'une indemnisation financière ;
- augmentation potentielle de la fréquentation et des retombées économiques indirectes ;
- valorisation de leur engagement en faveur de la vie locale et de l'accueil.

Pour la Commune :

- réduction significative des coûts, notamment en matière de construction, d'entretien et de nettoyage ;
- limitation des risques de dégradations et de vandalisme ;
- amélioration de l'image de la Commune en tant que territoire accueillant et attentif aux besoins de l'ensemble des usagers et usagères ;
- mise en œuvre rapide et flexible du dispositif.

Vous trouverez ci-dessous les commerces ayant accepté de participer :

Village	Commerce
Noiraigue	Auberge de Noiraigue
Travers	Restaurant Caveau de l'Ours Le Café des Mines
Couvet	Le Central L'Hôtel-restaurant de l'Aigle
Môtiers	La Maison de l'Absinthe
Fleurier	La Brasserie du Marché
Saint-Sulpice	Hôtel-Restaurant du Moulin
Les Bayards	L'Epicerie au P'tit Moulin
Buttes	Le Lion d'Or

2 CONCLUSION

Cette mesure étant désormais mise en place, le Conseil communal répond ainsi à la motion du groupe socialiste mais également à un besoin identifié par une partie de sa population.

Nous vous demandons donc de bien vouloir classer cette motion.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT :

LE CHANCELIER :

Benoît Simon-Vermot

Christian Reber